

Texte DGD n° 076 Année 2022  
Du 09.12.2022

## CLASSEMENT TARIFAIRE

### fauteuils roulants

La question a été posée de savoir sous quelle position tarifaire il convient de classer les trois modèles de fauteuil roulant, décrits ci- dessous :

**Dénomination commerciale:** coquille ESSENTIEL, Fauteuil LIBERTY II et Fauteuil coquille ELYSEE.

### **Description des produits:**

Il s'agit de trois modèles de fauteuils roulants, dotés de quatre roues, sans mécanismes de propulsion, rembourrés, spécialement aménagés pour des personnes qui présentent une incapacité totale ou partielle de marcher. Ces fauteuils sont dotés d'un repose-pied amovible, d'un mécanisme d'inclinaison du dossier et d'un accoudoir composé de housses moelleuses amovibles. Ils sont conçus pour être poussés à la main par une tierce personne :

- Le fauteuil LIBERTY II est doté de quatre roues sur lesquelles est monté le mécanisme de freinage manuel et il est destiné à un usage intérieur.



- Le fauteuil coquille ESSENTIEL est doté de quatre roues sur lesquelles est monté le mécanisme de freinage manuel et il est destiné à un usage intérieur.



- Le fauteuil coquille ELYSEE est doté de quatre roues sur lesquelles est monté le mécanisme de freinage manuel et il est destiné à un usage intérieur et sur les rues piétonnes.



**Usage** : transport des personnes invalides.

#### **Avis de l'administration:**

De l'avis de l'Administration et de celui du Secrétariat de l'Organisation Mondiale des Douanes ;

Bien que les produits utilisés exclusivement ou principalement à l'intérieur puissent être utilisés pour « s'asseoir » pendant de longues périodes dans une pièce, la personne est toujours déplacée vers et depuis la pièce par l'utilisation du fauteuil roulant. Bien que la durée d'immobilisation puisse être plus longue que dans le cas d'un fauteuil roulant « extérieur », le caractère essentiel des marchandises reste celui d'une forme de chaise pour le transport de personnes invalides d'un endroit à un autre. Par conséquent, les articles en question décrits ci-dessus sont à classer au n°871310000 du tarif (NDP : 8713100009) en tant que fauteuils roulants pour invalides, par application des Règles Générales Interprétatives 1 et 6 du Système Harmonisé.

**LA DIRECTRICE GENERALE DES DOUANES**

**Najet JAOUADI**